Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision: 14.01.2016

Remplace la version du : 18.08.2015 Date d'impression: 12.06.2017 Version: 1.2 /fr

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale **FiAM Intumescent Acoustic Mastic**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations décon-

seillées

Utilisations identifiées perti-

nentes

Obturant

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

Détails sur le fournisseur qui met à disposition l'information de sécurité sur le produit

fischerwerke GmbH & Co. KG Information sur l'entreprise

> Klaus-Fischer-Straße 1 D-72178 Waldachtal

Téléphone: +49(0)7443 12-0 Fax: +49(0)7443 12-4222 Courriel: info-sdb@fischer.de Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.

12, rue Livio B.P. 182

FR-67022 Strasbourg-Cedex 1 Téléphone: +33 3 88 39 18 67

Fax: +33 3 88 39 80 44 Courriel: info@fischer.fr

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance

(CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de

l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement

Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne

(CE) N° 1272/2008 [CLP] n° 1272/2008 [CLP].

3. Composition/informations sur les composants

Autres données Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse

pour la santé à une concentration qui exige leur prise en compte se-

lon la directive de la CE.

Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision: 14.01.2016

Remplace la version du : 18.08.2015 Date d'impression: 12.06.2017 Version: 1.2 /fr

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la main-

tenir au repos dans une position où elle peut confortablement respi-

rer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abon-En cas de contact avec la peau

damment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rin-

cer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les pau-

pières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui mon-

trer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2

verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible Un traitement médical spécial Aucune donnée disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2) Moyen d'extinction approprié

Poudre sèche

Mousse

Jet d'eau pulvérisée

Jet d'eau à grand débit

Moyen d'extinction à ne pas uti-

liser pour des raisons de sécuri-

té

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz

déga

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision : 14.01.2016 Remplace la version du : 18.08.2015 Version : 1.2 /fr Date d'impression : 12.06.2017

Conseils aux pompiers

cendie

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'inEn cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire auto-

nome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le ré-

cipient peut rompre en cas d'échauffement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite

et contre le vent.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières

à huile).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à

l'élimination".

Référence à d'autres sections

Référence à d'autres para-

Voir chapitre 8/13

graphes

Indications complémentaires

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vi-

gueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

Néant dans des conditions normales de traitement.

sans danger

Indications pour la protection

Pas de précautions spéciales requises.

contre l'incendie et l'explosion

Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision : 14.01.2016

Remplace la version du : 18.08.2015 Date d'impression : 12.06.2017

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

et conteneurs

Version: 1.2 /fr

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les sto-

Stocker en prenant en compte les particularités des législations natio-

ckages en commun

nales.

Classe de stockage (Allemagne)

10-13 (TRGS 510)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Obturant

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est norma-

lement nécessaire.

Protection des mains inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matière appropriée : caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée : Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière : accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Temps de pénétration : accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Remarque: Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméa-

bilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la tempé-

rature).

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Notent : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentra-

tion de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection

et d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le pro-

duit.

Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision : 14.01.2016 Remplace la version du : 18.08.2015 Version : 1.2 /fr Date d'impression : 12.06.2017

Information sur les dispositions

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

relatives à la protection de l'en-

vironnement

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme pâte

Couleur divers

Indications supplémen-

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.

taires sur la couleur :

pH 7

Densité relative 1,55

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

Stabilité chimique

Stabilite chimiqué Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun à notre connaissance.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- Pas de décomposition en utilisation conforme.

gereux

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg] Aucune donnée disponible
Toxicité dermale [mg/kg] Aucune donnée disponible

Toxicité par inhalation [mg/l] Aucune donnée disponible

Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision : 14.01.2016 Remplace la version du : 18.08.2015 Version : 1.2 /fr Date d'impression : 12.06.2017

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12. Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique [mg/l] Pas de données disponibles pour le mélange.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque : Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Mobilité

Mobilité : Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante,

Toxique, Bioaccumulable)

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur

l'écologie

Pas d'information écologique disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'éli-

mination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

Code des déchets Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉ-

MENI

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas

relatif au produit lui-même mais à son application.

Emballages vides contaminés Eliminer comme produit non utilisé.

Désignation commerciale : FiAM Intumescent Acoustic Mastic

Date de révision : 14.01.2016 Remplace la version du : 18.08.2015 Version : 1.2 /fr Date d'impression : 12.06.2017

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/	Transport maritime	Transport aérien ICAO/
	RID	IMDG	IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des mar-	Marchandises non-dange-	Marchandises non-dange-	Marchandises non-dange-
chandises	reuses	reuses	reuses
14.2 Nom d'expédition		Non dangerous good	Non dangerous good
des Nations unies			
14.3 Classe(s) de danger	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
pour le transport			
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'envi-	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
ronnement			
Désignation du produit en	Non dangerous good		
anglais			

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément non applicable

à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG,

I' ICAO/IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation

de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.